Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 03/04/2025
ID : 044-214400236-20250402-20250401-DE

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2025-04.01

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 02 avril 2025

Membres en exercice : 22 **Date de convocation :** 26/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 26 mars deux mille vingt-cinq.

En présence de :
M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Sylvain MALO, M. Xavier SAMZUN, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, Mme Caroline GASTARD, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, M. Albert BICHON, Mme Murielle LECLERC, et M. Jérôme LE MENE.

Excusés : M. Thierry MÉNORET ayant donné pouvoir à M. Jacques POUGET, M. Gaël CHARRIAU ayant donné pouvoir à Mme Clotilde SHAMMAS, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Shamy RAVDJEE ayant donné pouvoir à M. Xavier SAMZUN, M. Max PIJOTAT ayant donné pouvoir à M. Albert BICHON, Mme Héloïse PIERRE ayant donné pouvoir à Mme Caroline GASTARD.

Absente : Mme LORIEUX-WOLFF Armelle.

Secrétaire de séance : Mme Laurence LE PENHUIZIC.

AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

PSPL- Prêt Transformation écologique Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation écologique d'un montant total de 500 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la renaturation des espaces publics du centre bourg de la commune de Bouvron.
.
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur l'opération susvisée,
le conseil municipal ; par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, M. VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 500 000€ et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique
Montant : 500 000 euros
Durée de la phase de préfinancement : 0
Durée d'amortissement : 25 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil **autorise** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL



